PROCES-VERBAL de L'ASSEMBLEE GENERALE de L'APRSM

Vendredi 2 août 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'APRSM (Association des Propriétaires et Résidents pour la Sauvegarde du Moulleau) a été régulièrement convoquée, conformément aux statuts, pour le vendredi 2 août 2024 à la salle municipale « Tir au Vol », avenue du Parc à Arcachon.
- une convocation en date du 14 juillet 2022 a été envoyée à tous les adhérents joignables par mail.
- un avis a été diffusé via « La Lettre du Moulleau » N° 23 et le site internet de l'association : *aprsm.fr*

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 août 2023.
  PV visible sur le site de l'association *aprsm.fr*
- Rapport moral du Président et approbation des actions menées et en cours
- Rapport financier et approbation
- Renouvellement du tiers sortant
- Présentation des sujets d'actualité et questions des adhérents.

A 10 h 00, le président Victor PERY ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire devant 62 adhérents présents ou représentés sur les adhérents à jour de leur cotisation. Le quorum statutaire étant atteint l'AGO peut donc délibérer valablement. (Statuts : Art.11 quart des adhérents)
En tant que nouveau président de l'APRSM, M. Victor PERY se présente aux membres de l'association. Il est parisien et vient au Moulleau depuis toujours. Il est très attaché au territoire du Moulleau et constate comme beaucoup, les changements importants en cours. Qu'ils soient provoqués par les perturbations climatiques, l'urbanisation croissante, ou le manque de civisme de certains. Il s'est porté volontaire afin de travailler en relation avec les acteurs locaux. Permettant de porter la voix de l'association pour préserver notre patrimoine.

Le président rend hommage à M. Jean-René THIBAULT, décédé d'une longue maladie, qui fut président de l'association pendant 6 ans.

Le président remercie le président sortant, M. Bertrand BERANGER, pour son travail pendant 2 ans à la tête de l'APRSM. Celui-ci reste membre de l'association, mais ayant vendu sa maison du Moulleau à la suite d'une forte urbanisation autour de chez lui, il n'avait plus de raison de diriger l'association.

Le président remercie Monsieur SCAPPAZZONI de sa présence et annonce l'arrivée de Monsieur le Maire vers 11 heures.

1 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 2 août 2023

Le compte rendu de L'AG 2023 est approuvé à l'unanimité

2 - Rapport moral du Président et approbation des actions menées et en cours

Approuvé à l'unanimité

3 - Rapport financier et approbation

APRSM ANNEE 2023 compte de résutats au 31/12/23		
PRODUITS		
COTISATIONS ADHERENTS		2625,00
COTISATIONS ASSOCIES		100,00
PRODUITS FINANCIERS (LIVRET)		469,31
S/TOTAL		**3194,31**
CHARGES		
	FRAIS FINANCIERS	20,98
Assurance	**ASSUR.**	126,00
Sud-Ouest	**SAPESO**	72,30
imprimeur	**COPIFAC**	315,00
info-courriers	**DFSTUDIO**	80,00
cotisations	**ASSA-ADDPM**	80,00
Divers	**FRAIS AG**	238,94
S/TOTAL		**933,22**
RESULTAT		**2261,09**

BILAN AU 31/12/2023	
ACTIF	
SOLDE C/COURANT	3 213,17
SOLDE LIVRET A	16 560,23
TOTAL ACTIF	**19773,40**
PASSIF	
TOTAL PASSIF	**0,00**
ACTIF NET	**19773,40**

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité
Quitus est donné au trésorier

APRSM, MA.AT, maison des associations, 22 boulevard du Général Leclerc 33120 Arcachon.

4 - Élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration et renouvellement du tiers sortant

Ne se représente pas : Bertrand BERANGER

Béatrix KRESSMANN est réélue à l'unanimité
Michel DUBERNET est réélu à l'unanimité
Jean-François REYNAUD est réélu à l'unanimité
Bertrand SOLES est réélu à l'unanimité

5 - Présentation des sujets d'actualité et questions des adhérents.

Le président commence par un point sur les relations de travail avec la mairie.
Aujourd'hui, des désaccords existent sur différents sujets, mais la priorité est donnée à la discussion. Nous n'avons pas systématiquement gain de cause, mais dans l'ensemble le bilan est positif.
L'association reste vigilante si un projet inacceptable pour l'association était porté par la Mairie ou toute autre entité publique ou privé, les mesures ad hoc seraient prises.

Pendant l'année écoulée, les membres du conseil d'administration ont répondu aux questions et réclamations posées par les adhérents. En général de manière positives, mais parfois par la négative, la position du membre n'étant pas celle de l'association.

George KOURI fait un point sur les ateliers citoyens auxquels ont participé certains membres. En particulier sur celui qui porte sur la circulation au sein du Moulleau. Les propositions d'aménagements pour les livraisons, d'amélioration de la circulation piétonne et cycliste ne sont pour l'instant pas entendues par la mairie.

La qualité de l'eau dans le bassin est évoquée. L'épisode d'intoxication alimentaire par les huitres cet hiver donnant un nouvel éclairage sur le sujet. M. Vincent Merlaut abonde et précise les différentes pollutions auxquelles sont soumises les eaux du bassin d'Arcachon. Il rappelle que les principales pollutions du Bassin sont de nature chimique avec effet cocktail mais il n'en est pas fait publicité. Pas ou peu de communication sur l'état réel des eaux du Bassin par les autorités compétentes, sans doute pour ne pas abimer le rêve touristique. En particulier les détergents dissous, non éliminés par les stations de traitement des eaux usées et non biodégradables, constituent un risque important de toxicité. Il serait opportun que les usagers n'utilisent que des produits biosourcés malgré un léger surcoût.
Les critères de qualité des eaux de baignade retiennent principalement les risques bactériologiques. Ils ont suivi l'évolution du milieu et perdu le label Européen "Excellent" (qui reste inscrit dans les publications grand public). On observe désormais un changement des normes permettant d'adopter la meilleure classification ARS "Bonne" qui correspond cependant à un doublement du seuil admissible en E. Coli, passant de 100 à 200 Unités pour 100Ml.

Le président termine avec un mot sur le bon niveau de discussion avec la mairie concernant le projet de réaménagement de l'espace public qui mène à la plage des Arbousiers.

6 - Questions en présence du maire d'Arcachon, M. Yves FOULON

- Vitesse et incivilités routière

Plusieurs adhérents de l'association interpellent la mairie à propos des problèmes liés à la circulation à Arcachon. Notamment sur des problèmes de vitesse excessive, de bruits générés par des montées en régime non justifié par de grosses cylindrées ou de stationnements illégaux. Ces interrogations, qui ne sont pas nouvelles, sont préoccupantes parce qu'aucune solution n'est proposée et que les phénomènes ont tendance à s'amplifier d'année en année.

La réponse globale à ces questions par la mairie est globalement la même à chaque édition : « C'est l'été, ça ne dure que deux mois, le reste du temps il n'y a pas de problème. J'en connais même parmi vous qui sont coupables d'excès de vitesse. Quant au stationnement, on ne va pas verbaliser les gens parce qu'ils vont à la plage »
Une réponse plus circonstanciée tout de même à propos des vitesses excessives et du bruit sur l'avenue du Parc et sur l'avenue de la côte d'argent. La mairie semble à l'écoute d'une proposition de solution qui peut être proposé par l'association. L'ajout d'un radar est évoqué.

- Nuisances sonores au Moulleau

Les riverains impactés ont fait réaliser des constats d'huissier et alerté les pouvoirs de police qui n'arrivent pas, depuis des années, à rétablir l'état de droit dans cette enclave particulière…Les citoyens se posent inévitablement la question d'influences non démocratiques et de consommations illicites dans certains établissements de nuit.
Là encore la réponse est la même que d'habitude : Les nuisances sont limitées dans le temps.
La mairie assure que le nombre d'établissements et de tables de restaurant dans le centre Moulleau tel qu'il est actuellement est équilibré, et qu'en conséquence, il n'y aura pas de création supplémentaire.

- Qualité de l'eau

Suite aux intoxications alimentaires nombreuses dues à la consommation d'huîtres en décembre 2023, la question de la qualité des eaux est posée à la mairie.

La réponse du maire, un peu sur la défensive, est : « la qualité des eaux du bassin est bonne et que l'épisode de noël est une exception. Les autorités font des prélèvements réguliers qui attestent de cette qualité et qu'il n'y a rien à reprocher. »

Le président lui répond que la question posée sur la qualité de l'eau n'est pas une attaque ad personem, mais qu'elle est l'écho des inquiétudes des usagers qui ont subi cette pollution. Avec les conséquences de santé publique que l'on connaît à la suite de la consommation d'huîtres au moment de Noël. Et que si les autorités n'ont à aucun moment averti de cette pollution à ce moment-là, il est légitime de se demander si d'autres épisodes de pollution peuvent exister sans que les usagers ne soient au courant.

Le maire répond que lors d'épisode de pluies intenses, il arrive que les eaux du bassin soient polluées.

- Fibre et accès aux services de voirie

M. Georges KOURI relate sa mésaventure :
Un poteau en bois s'est effondré, le privant d'accès internet depuis de nombreuses semaines.
Il est confronté depuis à un labyrinthe administratif, ou chacun se renvoie la responsabilité de la remise en état du poteau. Entre la municipalité, l'opérateur et le sous-traitant chargé de la pose des poteaux.
Monsieur le maire dit qu'il n'a pas de contrôle sur les opérateurs malgré le fait qu'ils interviennent sur la voie publique, et déplore cette situation. Il assure que les services de la mairie vont cependant essayer de faire accélérer la procédure.

- Réglementation de la pêche

Une membre de l'association explique avoir été témoin à plusieurs reprises de pécheurs sur la jetée du Moulleau qui attrapent de nombreux poissons qui ne font manifestement pas la maille. Elle demande un affichage des règles sur les jetées. (Pour nos lecteurs, la maille pour un bar est de 42 cm).

Le maire répond qu'il n'est pas envisagé d'affichage sur le sujet.

APRSM, MA.AT, maison des associations, 22 boulevard du Général Leclerc 33120 Arcachon.

- Présentation de l'aménagement des abords de la plage des Arbousiers

La mairie présente en fin de réunion un plan grand format de l'aménagement des abords du parking des arbousiers. Le maire souligne que les échanges avec l'association sur cet aménagement ont été constructifs.
Il y a eu plusieurs échanges de mail et une réunion sur place qui se sont déroulé dans un climat d'ouverture. En particulier la mairie à bien accueilli plusieurs propositions de l'association par rapport au projet d'origine, dont des arbres supplémentaires plantés sur le parking, et une meilleure circulation piétonne qui évite de traverser le parking à pied pour accéder à la plage.
Reste à voir si la réalisation sera conforme au projet arrêté.

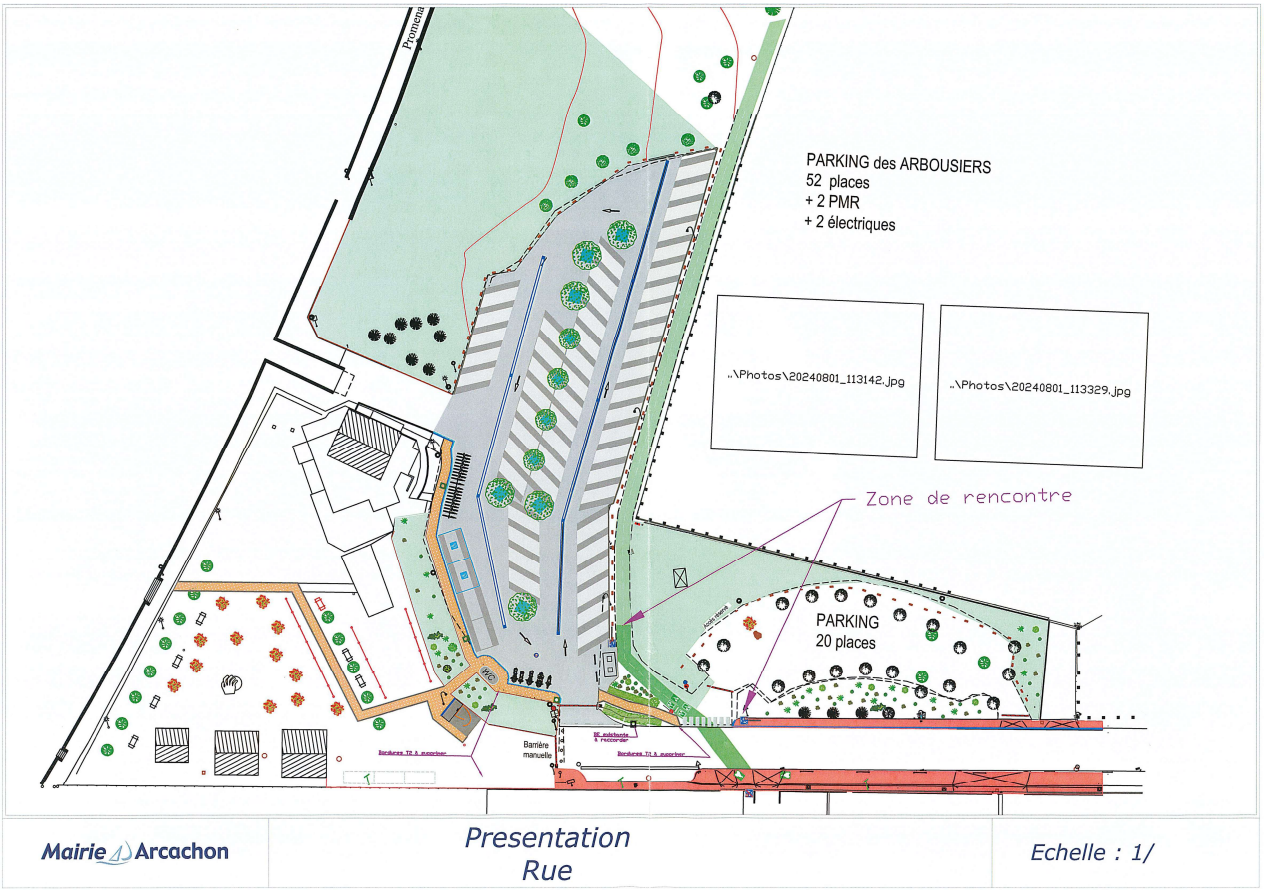

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président clôture l'Assemblée Générale à 12 heures, en remerciant l'assistance et Monsieur le Maire de leur présence.